

GROUPE **3** FONGICIDE

Propel[®]

FONGICIDE

USAGE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable pour :
la suppression à large spectre de maladies du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola, du maïs,
des légumineuses, y compris le soja; pour la répression de la marbrure septorienne dans
l'alpiste des Canaries

VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LA FLÉOLE DES PRÉS DANS LES
PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT.

GARANTIE :

Propiconazole 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : **29548**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1000 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation ni les vapeurs. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irrite les yeux et la peau. Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des

lunettes de protection étanches ou un écran facial complet pendant la manipulation du produit concentré. Il est essentiel que les pilotes portent des gants en néoprène avant de monter dans l'avion. Des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés. NE PAS manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et la figure avant de le faire. Nettoyer immédiatement la peau, les vêtements ou les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du produit concentré ou de la solution à pulvériser. Après le travail, se changer et bien se laver tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.

NE PAS contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit est toxique pour les poissons. Ne PAS contaminer les plans d'eau par l'application directe ou la dérive du brouillard de pulvérisation ni en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes, que ce soit par application directe, par l'élimination des déchets ou par le nettoyage de l'équipement.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISAGE DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenant réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Il est à noter que Propel[®] est une marque de commerce de Viterra. Viterra est un utilisateur autorisé.

GROUPE **3** FONGICIDE

Propel[®]

FONGICIDE

USAGE COMMERCIAL

Concentré émulsifiable pour :

la suppression à large spectre de maladies du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola, du maïs, des légumineuses, y compris le soja; pour la répression de la marbrure septorienne dans l'alpiste des Canaries.

VENTE AUTORISÉE POUR UTILISATION DANS LA FLÉOLE DES PRÉS DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT.

GARANTIE :

Propiconazole 250 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

ATTENTION



POISON

AVERTISSEMENT

**IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **29548**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut provoquer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation ni les vapeurs. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Irrite les yeux et la peau. Ce produit peut causer la sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des

lunettes de protection étanches ou un écran facial complet pendant la manipulation du produit concentré. Il est essentiel que les pilotes portent des gants en néoprène avant de monter dans l'avion. Des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés. NE PAS manger, boire ni fumer pendant le travail; se laver à fond les mains et la figure avant de le faire. Nettoyer immédiatement la peau, les vêtements ou les yeux en cas d'éclaboussures accidentelles du produit concentré ou de la solution à pulvériser. Après le travail, se changer et bien se laver tout le corps. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.

NE PAS contaminer les aliments de consommation humaine ou animale.

NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer les plans d'eau par l'application directe ou la dérive du brouillard de pulvérisation ni en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter la contamination des systèmes aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes, que ce soit par application directe, par l'élimination des déchets ou par le nettoyage de l'équipement.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISAGE DU CONTENANT :

Contenants recyclables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenant réutilisables :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

NE PAS utiliser ce produit dans une serre.

Un délai de sécurité de 1 jour est requis pour les travailleurs assignés à la récolte manuelle et à l'écimage du maïs traité.

Puisque ce produit n'est pas homologué aux fins de la lutte antiparasitaire dans un habitat aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d’approvisionnement en eau potable ou en eau d’irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l’équipement ou l’élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures fourragères traitées dans les trois jours suivant l’application du fongicide Propel®.

Introduction

Le fongicide Propel est un fongicide systémique à large spectre pour la suppression d’une vaste gamme de maladies affectant certaines cultures. Le fongicide Propel protège les cultures de maladies qui peuvent altérer le rendement et la qualité. Il peut être utilisé de concert avec une plus forte densité de semis, des apports d’engrais plus élevés, des régulateurs de croissance ou, au besoin, d’autres fongicides. (Voir la NOTE à la section «PRÉCAUTIONS»).

Cultures protégées

Propel peut être utilisé sur les cultures suivantes :

- Orge de printemps
- Alpiste des Canaries
- Canola
- Maïs (y compris le maïs de grande culture, de semence et sucré)
- Légumineuses
- Avoine
- Soja
- Fléole des prés
- Blé d’hiver et de printemps (y compris blé roux vitreux, blé dur, blé de l’Ouest canadien, blé tendre)

Maladies supprimées :

Orge de printemps :	rayure réticulée, tache helminthosporienne, tache pâle, blanc, septoriose des feuilles, rouille des feuilles, rouille des tiges
Alpiste des Canaries :	Marbrure septorienne
Canola :	jambe noire
Maïs :	rouilles, helminthosporiose (du Nord et du Sud), tache helminthosporienne, kabatiellose, tache fusarienne grise
Légumineuses, y compris le soja :	rouille (<i>Phakopsora</i> spp.), cercosporiose (<i>Cercospora</i> spp.), blanc (<i>Microsphaera</i> spp., <i>Erysiphe</i> spp.)
Avoine :	tache septorienne, rouille couronnée
Soja (cultivé pour les semences) :	cercosporiose (<i>Cercospora</i> spp.), brûlure causée par <i>Rhizoctonia solani</i>
Fléole des prés :	Tache ocellée causée par <i>Cladosporium phlei</i>

Blé d'hiver/blé de printemps : septoriose des feuilles, tache des glumes causée par Septoria,
(y compris blé roux vitreux, blanc, rouille des feuilles, rouille des tiges, blé dur, blé de l'Ouest tache auréolée, rouille striée canadien, blé tendre)

Facteurs influant sur le rendement du fongicide Propel

Le fongicide Propel devrait être utilisé comme moyen de prévention des maladies. Une maladie établie est plus difficile à supprimer et peut avoir déjà réduit la vigueur de la culture au moment du traitement.

S'il pleut dans l'heure suivant l'application, il faut procéder à une nouvelle application.

Application par pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisation aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor. Un taux d'humidité élevé et un temps frais (10 à 20 °C) favorisent un meilleur dépôt des gouttelettes de pulvérisation.

Renseignements sur le Pulvérisateur et l'Application :

Le rendement de ce produit dépend de son application. Se conformer aux directives ci-dessous pour optimiser l'application du fongicide Propel.

Renseignements sur le pulvérisateur :

	APPLICATION TERRESTRE	APPLICATION AÉRIENNE
- Volume de pulvérisation :	- au moins 200 litres d'eau par hectare	- 40 à 50 litres d'eau par hectare
- Pression de pulvérisation :	- 200 à 300 kPa	- 100 à 200 kPa
- Type de buse :	- jet plat de 110° (XR11004, 4110-20)	- jet plat (6510-6515) ou cône creux (D8-45)
- Grosseur des gouttelettes :	- gouttelettes moyennes (300 à 400 microns DV)	- gouttelettes moyennes (350 à 400 microns DV)
- Vitesse au sol :	- 10 km/h	
- Angle des buses :	- 90° (droit vers le bas)	- 90° (droit vers le bas)
- Hauteur de la rampe de pulvérisation :	- 40 à 50 cm au-dessus du couvert des cultures	- 2 à 3 m au-dessus du couvert des cultures

Application terrestre - Directives de mélange et de pulvérisation

- 1) Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation à l'eau claire avant de préparer le mélange de fongicide Propel.
- 2) Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié d'eau claire. Actionner le système d'agitation à vitesse réduite.
- 3) Verser la quantité voulue de fongicide Propel et actionner le système d'agitation à vitesse normale.
- 4) Poursuivre le remplissage de la cuve aux 9/10 d'eau claire et, le cas échéant, ajouter la quantité voulue de produit d'association.
- 5) Finir de remplir la cuve d'eau et maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation.
- 6) Utiliser des tamis de buses d'au plus 50 mailles. Maintenir la conduite de dérivation au fond ou près du fond de la cuve afin de limiter la formation de mousse.

Application aérienne - Directives de mélange et de pulvérisation

- 1) Rincer soigneusement l'équipement de pulvérisation à l'eau claire avant de préparer le mélange de fongicide Propel.
- 2) Remplir la cuve de prémélange à moitié d'eau claire. Actionner le système d'agitation à vitesse réduite.
- 3) Verser la quantité voulue de fongicide Propel et actionner le système d'agitation à vitesse normale.
- 4) Poursuivre le remplissage de la cuve aux 9/10 d'eau claire et, le cas échéant, ajouter la quantité voulue de produit d'association.
- 5) Ajouter l'eau requise pour finir de remplir la cuve de prémélange.
- 6) Maintenir une agitation suffisante durant le mélange.
- 7) Transférer le contenu de la cuve de prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l'avion.
- 8) Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation pour que le fongicide Propel reste en suspension.
- 9) Utiliser des tamis de buses d'au plus 50 mailles. Maintenir le tuyau de dérivation au fond ou près du fond du réservoir afin de limiter la formation de mousse.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les plans d'eau, quels qu'ils soient. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les

zones tampons indiquées doivent être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin ou d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits et le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations qui figurent à la section de l'étiquette qui porte sur l'application au sol, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Zones tampons :

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons en mètres requises pour la protection :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion*	Haricot, pois, soja, pois chiche, maïs, blé, avoine, alpiste des Canaries, canola, orge, seigle, triticales		1	0	1	1	1
Pulvérisation aérienne	Haricot, maïs, avoine, blé, orge triticales (production de semences)	Voilure fixe	1	0	3	1	20
		Voilure tournante	1	0	1	1	20

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

PRÉCAUTIONS PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Engrais - Directives de mélange et de pulvérisation









Si on le désire, de petites quantités d'azote peuvent être appliquées avec le fongicide Propel. La quantité appropriée d'urée peut être dissoute dans l'eau et ajoutée dans la cuve avant le fongicide Propel. La dose d'azote réel ne doit pas dépasser 10 kg/ha.









MISE EN GARDE : L'azote en concentration trop élevée peut endommager les cultures.

NOTE : NE PAS utiliser d'azote lorsque le fongicide Propel est mélangé avec un herbicide.

BLÉ, ORGE, AVOINE

STADES DE CROISSANCE DES CÉRÉALES*

							
Trois feuilles 13	Début du tallage 21	Talles formées 24	Allongement de la gaine des feuilles	Feuilles bien droit 30	Apparition du premier noeud 31	Apparition du deuxième noeud 32	Apparition de la feuille étendard 37

							
Apparition de la ligule de la feuille étendard 39	Gonflement 45	Émergence de l'épi 51	Épi à moitié sorti de sa gaine 55	Épi complète- ment sorti 59	Floraison terminée à la base de l'épi 69	Floraison complète stade aqueux 71	Grain dur 91

BLÉ, ORGE, AVOINE**MODE D'EMPLOI**

Appliquer le fongicide Propel dès que la maladie se manifeste. Cela peut se produire à n'importe quel moment du tallage ou de l'allongement de la tige. Habituellement, il faut faire une application entre le début de l'allongement de la tige et l'apparition de la feuille étendard.

Le fongicide Propel protège les cultures pendant environ trois semaines. Si les conditions favorisant la propagation de la maladie persistent après ce délai, il faut alors faire une deuxième application pour assurer la protection des cultures. Le deuxième traitement se fait habituellement à l'émergence de l'épi. Dans la plupart des cas, ce deuxième traitement est essentiel à la suppression des maladies dues aux champignons du genre *Septoria*.

NE PAS APPLIQUER DANS LES 45 JOURS QUI PRÉCÈDENT LA RÉCOLTE.

CULTURE/MALADIE	BLÉ : septoriose, helminthosporiose ORGE DE PRINTEMPS : rayure réticulée
DOSE/HA	250 - 500 mL
PREMIÈRE APPLICATION	Aux stades 12-23 (dès le stade deux feuilles). Pour la répression des maladies en début de saison, utiliser la dose la moins élevée lorsque les conditions au champ sont normales. Utiliser la dose la plus élevée pour la suppression si la maladie a déjà fortement affecté le champ et/ou si les conditions favorisent le développement des maladies.
DEUXIÈME APPLICATION	Dès les premiers signes de maladie (stades 29-37) ou avant que l'épi soit à demi émergé (stades 49-55). N'utiliser que la dose élevée pour les traitements effectués aux stades 29-55.
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON	2
CULTURE/MALADIE	BLÉ : septoriose et tache des glumes causée par <i>Septoria</i>, blanc, rouille des feuilles et rouille des tiges, helminthosporiose, rouille striée ORGE DE PRINTEMPS : rayure réticulée, tache helminthosporienne, tache pâle, blanc, septoriose, rouille des feuilles et des tiges AVOINE : septoriose, rouille couronnée
DOSE/HA	500 mL
PREMIÈRE APPLICATION	Dès les premiers signes de maladie, habituellement au début de l'allongement de la tige (stades 29-37).
DEUXIÈME APPLICATION	Avant l'émergence de la moitié de l'épi (stades 49-55).
NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON	2

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE - BLÉ ET ORGE

Le fongicide Propel peut être mélangé avec UN SEUL des herbicides suivants à la fois :

2,4-D Amine MCPA Amine
Buctril® M Pardner®
Herbicide HORIZON® 240EC (blé seulement)
Herbicide AXIAL® 100EC (Blé de printemps et orge de printemps seulement)
(POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES
ET À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Précautions pour les mélanges en cuve

- 1) NE PAS mélanger d'herbicides avec le fongicide Propel pour l'application sur l'avoine.
- 2) Les mauvaises herbes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement approprié précisé sur l'étiquette du fongicide Propel ainsi que sur l'étiquette du produit d'association.
- 3) Les formules de 2,4-D et de MCPA peuvent être appliquées soit au sol, soit par application aérienne; les mélanges en cuve du fongicide Propel avec Buctril M, Pardner ou AXIAL 100EC doivent être appliqués au sol seulement.
- 4) Dans les champs traités avec l'herbicide AXIAL 100EC, aucune culture ne peut être ensemencée avant l'année suivante. Cependant, il n'y a aucune restriction quant aux cultures qui peuvent être ensemencées l'année suivant un traitement avec l'herbicide Axial 100EC.
- 5) L'herbicide AXIAL 100EC utilisé en mélange réduira légèrement l'efficacité de Propel.
- 6) Consulter l'étiquette de l'herbicide ajouté au mélange pour connaître les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions à prendre.
- 7) Dans le cas d'un mélange en cuve, respecter les limites et précautions les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits utilisés.
- 5) Toujours confirmer la compatibilité en mélangeant à l'avance, dans les proportions voulues, une petite quantité d'eau, de fongicide Propel et de produit d'association.

NOTE

- NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures fourragères traitées dans les trois jours suivant l'application du fongicide Propel.
- NE PAS nourrir le bétail de la paille issue des cultures traitées avec les mélanges en cuve contenant un herbicide.

MÉLANGE EN CUVE AVEC UN HERBICIDE – BLÉ SEULEMENT :

POUR L'UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET À L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le fongicide Propel peut être utilisé en association avec l'herbicide HORIZON 240EC pour supprimer les maladies et les graminées adventices.

Précautions pour les mélanges en cuve

- 1) NE PAS appliquer par voie aérienne.
- 2) Consulter l'étiquette de l'herbicide HORIZON 240EC pour connaître les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions à prendre.
- 3) Appliquer avant l'émergence de la 4^e talle (période d'application de l'herbicide).

2. Les mélanges en cuve de fongicide Propel avec l'insecticide MATADOR 120EC ou avec Ripcord peuvent être appliqués par voie terrestre ou aérienne. Utiliser 40 L d'eau par hectare pour l'épandage aérien.
3. Les insectes et les cultures doivent avoir atteint le stade de développement précisé dans l'étiquette du fongicide Propel ainsi que sur l'étiquette des insecticides MATADOR 120EC ou WARRIOR ou Ripcord (LPA 15738). Se conformer au mode d'emploi et aux précautions figurant sur chacune des étiquettes.
4. NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte lorsqu'on utilise ces mélanges en cuve dans le maïs de grande culture et le maïs sucré.
5. Toujours confirmer la compatibilité en mélangeant à l'avance, dans les proportions voulues, une petite quantité d'eau, de fongicide Propel et de produit d'association.

MÉLANGES EN CUVE

MAÏS DE SEMENCE	
MALADIE	Rouilles
DOSE/HA Fongicide Propel utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou + 83 mL insecticide WARRIOR ou + 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide Propel par hectare dès l'apparition des premiers pustules de rouille. Si la maladie se développe rapidement, effectuer une deuxième application 14 jours plus tard. Si le développement de la maladie persiste, effectuer une troisième application 14 jours plus tard. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR par voie aérienne.
MALADIE	Helminthosporiose (du Nord et du Sud) Tache helminthosporienne
DOSE/HA Fongicide Propel utilisé seul	250 - 500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou + 83 mL insecticide WARRIOR ou + 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer de 250 à 500 mL de fongicide Propel par hectare dès les premiers signes de maladie. Si la maladie se développe peu, utiliser la dose de 250 mL. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR par voie aérienne.

MAÏS DE SEMENCE	
MALADIE	Kabatiellose Tache fusarienne grise
DOSE/HA Fongicide Propel utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou + 83 mL insecticide WARRIOR ou + 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide Propel par hectare dès les premiers signes de maladie. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR par voie aérienne.
MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ	
MALADIE	Rouilles
DOSE/HA Fongicide Propel utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou + 83 mL insecticide WARRIOR ou + 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide Propel par hectare dès l'apparition des premiers pustules de rouille. Si la maladie se développe rapidement, effectuer une deuxième application 14 jours plus tard. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR par voie aérienne.
MALADIE	Helminthosporiose (du Nord et du Sud) Tache helminthosporienne
DOSE/HA Fongicide Propel utilisé seul	250 - 500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou + 83 mL insecticide WARRIOR ou + 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer de 250 à 500 mL de fongicide Propel par hectare dès les premiers signes de maladie. Si la maladie se développe peu, utiliser la dose de 250 mL. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR par voie aérienne.

MAÏS DE GRANDE CULTURE ET MAÏS SUCRÉ	
MALADIE	Kabatiellose Tache fusarienne grise
DOSE/HA Fongicide Propel utilisé seul	500 mL
DOSE/HA Produit d'association	+ 83 mL insecticide MATADOR ou + 83 mL insecticide WARRIOR ou + 175 mL Ripcord
REMARQUES	Appliquer 500 mL de fongicide Propel par hectare dès les premiers signes de maladie. NE PAS appliquer le mélange en cuve avec l'insecticide WARRIOR par voie aérienne.

LÉGUMINEUSES (groupe de cultures 6), Y COMPRIS LE SOJA

Soja

Légumineuses à cosses comestibles – tout cultivar de haricot (*Phaseolus* spp.) à cosse comestible et tout cultivar de pois (*Pisum* spp.) à cosse comestible. Haricot ((*Phaseolus* spp.) (inclut le haricot d'Espagne, le haricot mange-tout et le haricot jaune); dolique (*Vigna* spp.) (inclut la dolique asperge et le haricot papillon); pois sabre; pois (*Pisum* spp. : pois nain, pois mange-tout et pois Sugar Snap); pois cajan; soja (graines immatures).

Légumineuses à graines consommées vertes sans cosse – tout cultivar de haricot (*Phaseolus* sp.) à graines consommées vertes sans cosse et de pois (*Pisum* sp.) à graines consommées vertes sans cosse; haricot (*Phaseolus* spp.) (inclut le haricot de Lima, le haricot vert); gourgane (graine verte); dolique (*Vigna* spp.) (inclut le dolique à oeil noir et le dolique de Chine); pois (*Pisum* spp.) (inclut le pois potager et le pois vert); pois cajan.

Graines sèches de légumineuses – Tout cultivar à graines récoltées sèches de haricot (*Phaseolus* spp.); cultivar à graines récoltées sèches de pois (*Pisum* spp.): à graines récoltées sèches de lupin (*Lupinus* spp.) (inclut le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); (*Vigna* spp.) inclut le haricot adzuki; (*Phaseolus* spp.) (inclut le haricot de grande culture, le haricot rognon, le haricot de Lima (sec), le petit haricot rond blanc, le haricot pinto, le haricot tépary, le haricot mungo, le haricot riz, le haricot du Sud, l'urd); gourgane (sèche); pois chiche; guar; dolique d'Égypte; lentilles; pois (*Pisum* spp.) (inclut les pois de grande culture); pois cajan.

LÉGUMINEUSES (groupe de cultures 6), Y COMPRIS LE SOJA	
MALADIE	Rouille asiatique (soja) (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
CULTURES	Toutes les légumineuses (cultures du groupe 6) susmentionnées, y compris le soja
DOSE/HA	500 – 756 mL
REMARQUES	<p>Pour la suppression de la rouille asiatique, appliquer la dose la moins élevée lorsque le développement de la maladie est faible.</p> <p>Effectuer le premier traitement du stade R2 au stade R3 ou lorsque la maladie affecte 5 % du champ, suivi d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 TRAITEMENTS DE FONGICIDE Propel PAR SAISON. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte pour le sous-groupe 6C (graines sèches de légumineuses) et le soja. Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la récolte pour le sous-groupe de culture 6A (légumineuses à cosses comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse).</p>
MALADIE	Blanc (<i>Microsphaera diffusa</i>, <i>Erysiphe pisi</i>, <i>E. polygoni</i>)
CULTURES	Toutes les légumineuses (cultures du groupe 6) susmentionnées, y compris le soja
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Effectuer le premier traitement du stade R2 au stade R3 ou lorsque la maladie affecte 5 % du champ, suivi d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 TRAITEMENTS DE FONGICIDE Propel PAR SAISON. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte pour le sous-groupe 6C (graines sèches de légumineuses) et le soja. Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la récolte pour le sous-groupe de culture 6A (légumineuses à cosses comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse).</p>
MALADIE	Cercosporiose (<i>Cercospora kikuchi</i>)
CULTURES	Soja seulement
DOSE/HA	500 mL
REMARQUES	<p>Effectuer le premier traitement du stade R2 au stade R3 ou lorsque la maladie affecte 5 % du champ, suivi d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions météorologiques sont favorables au développement de la maladie.</p> <p>EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 TRAITEMENTS DE FONGICIDE Propel PAR SAISON. Ne pas traiter dans les 30 jours précédant la récolte pour le sous-groupe 6C (graines sèches de légumineuses) et le soja. Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la récolte pour le sous-groupe de culture 6A (légumineuses à cosses comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse).</p>

FONGICIDE Propel EN MÉLANGE EN CUVE AVEC LE FONGICIDE FLUIDE QUADRIS®**LÉGUMINEUSES (groupe de cultures 6), Y COMPRIS LE SOJA**

MALADIE	Rouille asiatique (soja) (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
CULTURES	Toutes les légumineuses des groupes 6A, B et C mentionnées ci-dessus et le soja
DOSE/HA	0,5 à 0,75 L/ha de fongicide Propel avec 0,3 à 0,45 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
REMARQUES	Effectuer le premier traitement dès les premiers signes de maladie. Utiliser la dose élevée uniquement lorsque l'intensité de la maladie est importante. Un deuxième traitement peut être effectué 14 jours plus tard si les conditions persistent. Il est important de protéger les cosses en développement du soja et des légumineuses. Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage. Appliquer dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.

Restrictions : NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS DE FONGICIDE Propel PAR SAISON. NE PAS EFFECTUER PLUS DE 2 APPLICATIONS DE FONGICIDE FLUIDE QUADRIS PAR SAISON. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte pour les cultures du sous-groupe 6C (légumineuses à graines sèches) et le soja. Ne pas appliquer dans les 15 jours précédant la récolte pour les cultures du sous-groupe 6A (légumineuses à cosses comestibles) et du sous-groupe 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse). Ne pas traiter plus d'une fois le soja et les pois secs récoltés pour le foin. Ne pas traiter dans les 14 jours précédant la récolte de soja et de pois secs pour le foin. Ne pas utiliser les fanes de pois secs pour alimenter les animaux d'élevage. Comme les légumineuses de ces groupes n'ont pas toutes été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce mélange en cuve est à la discrétion de l'utilisateur. Le mélange en cuve du fongicide Propel et du fongicide fluide QUADRIS peut être appliqué par voie aérienne ou avec de l'équipement terrestre.

FONGICIDE PROPEL EN MÉLANGE DE CUVE AVEC L'INSECTICIDE MATADOR 120EC OU L'INSECTICIDE WARRIOR**LÉGUMINEUSES (GROUPE DE CULTURES 6), Y COMPRIS LE SOJA**

LÉGUMINEUSES (GROUPE DE CULTURES 6), Y COMPRIS LE SOJA

Le fongicide Propel peut être mélangé en cuve avec l'insecticide MATADOR 120EC ou l'insecticide WARRIOR pour la suppression des maladies foliaires et des insectes. Appliquer le fongicide Propel à raison de 250 à 756 mL/ha en mélange avec l'insecticide MATADOR 120EC ou l'insecticide WARRIOR à raison de 83 à 233 mL/ha pour la suppression du puceron du soja dans le soja et à raison de 83 mL/ha pour les autres cultures du groupe 6. Consulter les étiquettes du fongicide Propel, de l'insecticide MATADOR 120EC ou de l'insecticide WARRIOR pour obtenir la liste des maladies et des insectes supprimés, les directives d'application particulières et les précautions à observer. Les ravageurs et les cultures doivent avoir atteint le stade indiqué sur les étiquettes du fongicide Propel, de l'insecticide MATADOR 120EC ou de l'insecticide WARRIOR. NE PAS effectuer plus de 2 applications de ce mélange par saison. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours pour les cultures du sous-groupe 6C (légumineuses à graines sèches) et le soja. Le délai d'attente avant la récolte est de 15 jours pour les cultures du sous-groupe 6A (légumineuses à cosse comestibles) et 6B (légumineuses à graines consommées vertes sans cosse). NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail. Comme les légumineuses de ces groupes n'ont pas toutes été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité du traitement aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi de ce mélange en cuve est à la discrétion de l'utilisateur. Ce mélange de cuve ne doit être appliqué qu'avec de l'équipement de pulvérisation terrestre. NE PAS APPLIQUER LE MÉLANGE CONTENANT l'insecticide MATADOR 120EC ou l'insecticide WARRIOR PAR VOIE AÉRIENNE.

Fongicide Propel en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS

CÉRÉALES – GROUPE DE CULTURES 15	
CULTURES	Orge, Avoine
MALADIES	Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (Stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Orge, Seigle
MALADIES	Tache pâle (<i>Rhynchosporium secalis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (Stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Blé, Orge, Seigle, Avoine, Triticale
MALADIES	Septoriose des feuilles (<i>Septoria</i> sp.)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (Stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Blé, Orge, Seigle, Triticale
MALADIES	Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (Stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Orge
MALADIES	Rouille naine (<i>Puccinia hordei</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,225 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (Stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.

Fongicide Propel en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS

CÉRÉALES – GROUPE DE CULTURES 15	
CULTURES	Blé d'hiver, Blé de printemps, Orge
MALADIES	Rouille striée (<i>Puccinia striiformis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,4 – 0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,2 – 0,3 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (Stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
CULTURES	Blé d'hiver, Blé de printemps
MALADIES	Rouille brune (<i>Puccinia triticina</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,4 – 0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,2 – 0,3 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (Stade de croissance BBCH 29-55). Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage.
<p>Restrictions particulières : Ne pas effectuer plus d'une application de ce mélange par saison. Un traitement supplémentaire peut être effectué avec le fongicide Propel au besoin. Consulter l'étiquette du fongicide Propel pour en savoir davantage sur la dose et le moment du traitement. Deux applications de fongicide Propel peuvent être effectuées en tout par saison, soit en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS, soit seul. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte du grain et de la paille. Ne pas récolter le blé pour le fourrage. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée ni alimenter le bétail avec celle-ci; ne pas récolter vert pour le foin ou l'ensilage. Les mélanges en cuve de fongicide fluide QUADRIS et de fongicide Propel peuvent être appliqués par voie aérienne ou terrestre.</p> <p>APPLICATION TERRESTRE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 100 L d'eau à l'hectare.</p> <p>APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.</p>	

Fongicide Propel en mélange avec le fongicide fluide QUADRIS

MAÏS	
CULTURES	Maïs de grande culture Maïs sucré (y compris la production de semences) Maïs à éclater (y compris la production de semences)
MALADIES	Rouille (<i>Puccinia sorghi</i>) Helminthosporiose du Nord (<i>Setosphaeria turcicum</i>) Helminthosporiose du Sud (<i>Cochliobolus heterostrophus</i>) Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>) Tache grise (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/HA)	0,5 L/ha de fongicide Propel avec 0,225 – 0,3 L/ha de fongicide fluide QUADRIS
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au premier signe de maladie, et faire suivre d'un deuxième traitement 14 jours plus tard, si les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. Pour des résultats optimaux, il est important que le jet de pulvérisation couvre et pénètre bien le feuillage. Appliquer dans au moins 45 L d'eau à l'hectare. Employer la faible dose de fongicide fluide QUADRIS lorsque la maladie affecte la culture faiblement ou modérément. N'utiliser la forte dose de fongicide fluide QUADRIS que lorsque la maladie affecte fortement la culture.

Restrictions particulières : Un maximum de deux applications de fongicide fluide QUADRIS et maximum de deux applications de fongicide Propel peuvent être effectuées par saison, en mélange ou en traitements seuls. Ne pas appliquer sur du maïs de grande culture et au maïs de grande culture cultivé pour la semence après l'apparition des soies brunes. Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte pour le fourrage. Ne pas appliquer sur le maïs sucré dans les 14 jours précédant la récolte. Comme certaines cultures céréalières n'ont pas été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité aux doses recommandées sur l'étiquette, l'emploi du mélange en cuve du fongicide fluide QUADRIS et du fongicide Propel est à la discrétion de l'utilisateur. Les mélanges en cuve de fongicide fluide QUADRIS et de fongicide Propel peuvent être appliqués par voie aérienne ou terrestre.
APPLICATION TERRESTRE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 100 L d'eau à l'hectare.
APPLICATION AÉRIENNE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé dans les cultures ci-dessous.

En foi de quoi l'utilisateur assume tous risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et il accepte de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

SOJA CULTIVÉ POUR LES SEMENCES (Usage Limité)

MALADIE	Cercosporiose (<i>Cercospora</i> spp.) Brûlure causée par <i>Rhizoctonia solani</i>
DOSE/HA	500 - 760 mL
REMARQUE S	Appliquer de 500 à 760 mL de fongicide Propel par hectare dès les premiers signes de maladie, à l'aide d'un équipement d'application au sol seulement. Si la maladie est très développée, effectuer une deuxième application après 14 jours. Ne pas récolter le soja dans les 30 jours suivant la dernière application. N'utiliser que dans le soja cultivé pour les semences. Les semences de soja récoltées ne doivent pas être utilisées pour l'alimentation humaine ou animale.

ALPISTE DES CANARIES (Usage Limité)

MALADIE	Marbrure septorienne
DOSE/HA	500 mL
REMARQUE S	Pour la répression de la marbrure septorienne, faire une application à l'apparition de la feuille étendard. Application terrestre seulement; appliquer dans 200 L d'eau/ha.

HARICOTS COMMUNS SECS (Usage Limité)

MALADIE	Rouille
DOSE/HA	500 mL
REMARQUE S	Appliquer 500 mL de fongicide Propel dans au moins 200 litres d'eau par hectare en pulvérisation terrestre, ou dans 40 à 50 litres d'eau par hectare par voie aérienne dès qu'on détecte la maladie dans le champ, puis de nouveau de 14 à 21 jours plus tard. NE PAS FAIRE PLUS DE DEUX APPLICATIONS DU FONGICIDE Propel PAR SAISON DANS LES HARICOTS COMMUNS SECS. NE PAS APPLIQUER MOINS DE 28 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide Propel, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide Propel et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont

spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide Propel ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide Propel tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison. Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682), ou visiter le www.syngenta.ca.

AXIAL[®], HORIZON[®], MATADOR[®], QUADRIS[®] et WARRIOR[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta. Il est à noter que Propel[®] est une marque de commerce de Viterra. Viterra est un utilisateur autorisé. Buctril[®], Pardner[®] et Ripcord[®] sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.